

<http://www.snetap-fsu.fr/Pour-une-refondation-de-la.html>



Pour une refondation de la Rénovation de la Voie Professionnelle

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : vendredi 17 mai 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Les propositions du Snetap-[FSU](#) pour la refondation de la voie professionnelle : texte validé par le Conseil syndical national réuni à Paris les 15 & 16 mai 2013

Pour une refondation de la [RVP](#) Proposition d'une feuille de route dans le cadre du groupe de travail

« Dans l'enseignement professionnel, le retour à un cycle de référence en quatre ans doit être une priorité afin de permettre à tous les élèves de réussir et de poursuivre leurs études. Tout élève doit pouvoir commencer, poursuivre et terminer sa formation professionnelle initiale sous statut scolaire par l'obtention du baccalauréat professionnel » (Mandat [FSU](#), congrès Poitiers fév. 2013).

« La nécessité de ce travail que nous demandons depuis plusieurs mois est confirmée par les propos mêmes de Monsieur Vincent Peillon Ministre de l'Éducation Nationale. En effet dans la circulaire de préparation de la rentrée 2013, le Ministre déclare que « les résultats au baccalauréat, qui ont notamment connu une baisse en voie professionnelle à la session 2012, doivent d'ores et déjà être améliorés dans toutes les séries et spécialités ». Mais M. Peillon va plus loin puisqu'il annonce « pour le lycée, l'année scolaire 2013-2014 sera donc une année de transition, dans l'attente des réformes à venir, transition qui devra être mise à profit pour approfondir l'analyse des difficultés rencontrées et pour amorcer, de façon cohérente et concertée, les évolutions souhaitées ». Pour cela il précise « Le premier trimestre de l'année scolaire 2013-2014 devra donc être l'occasion de dresser un bilan quantitatif et qualitatif, aux niveaux national et académique, des premiers effets de ces réformes pour envisager ensuite les axes sur lesquels la refondation devra porter. » (**déclaration liminaire SNETAP-FSU, groupe de travail, 22 avril 2013**)

Le SNETAP-FSU est donc favorable à une véritable année de transition. Cette transition doit être à la fois la poursuite et l'approfondissement des bilans à la fois qualitatifs et quantitatifs de cette RVP, mais aussi et surtout l'anticipation de la refondation annoncée qui doit passer **par l'exploration notamment du dispositif de la classe spécifique**. Elle doit être préparée dès maintenant si nous voulons assurer une mise en œuvre efficace à la rentrée 2014. Cela suppose que nous réfléchissions à des dispositifs, en place dès le mois de septembre, qui serviront de références durant l'année 2013-2014.

Une année de transition à ne pas escamoter...

à court terme (fin d'année scolaire 2012-2013) :

approfondissement des bilans pour dresser un diagnostic partagé :

- rapport inspection sur les dispositifs d'individualisation d'avril 2011 et ses suites ;
- rapport inspection sur les opérations pilotes ;
- rapport inspection des résultats de la session 2013 ;
- poursuite et amélioration qualitative de l'enquête réalisée auprès des [DRAAF](#) ;
- poursuite du travail de suivi de cohortes.

mise en place des leviers d'amélioration et exploration de tous les dispositifs d'individualisation inscrits dans les textes réglementaires :

- rédaction de la nouvelle note de service [1] relative aux dispositifs d'individualisation pour la rentrée de septembre 2013 avant juin-juillet 2013 :
l'enquête réalisée auprès des DRAAF montre les difficultés engendrées par le décalage entre le début de l'année scolaire et les dispositifs. Remédier à ce décalage à moyen terme (voir ci-dessous) implique l'inscription dans la DGH des établissements d'un volume horaire dès le mois de juin de l'année scolaire précédente. Pour l'année prochaine 2013-2014, afin de permettre un véritable suivi des dispositifs « Tutorat » et « Accompagnement Individualisé » mis en place par les établissements par l'inspection pédagogique, le lancement d'un appel à projet dans les lycées doit être envisagé dès maintenant pour permettre le lancement de ces dispositifs dès le début de l'année scolaire 2013-2014, Seul un tel dispositif piloté nationalement permettra la mise en place de ces dispositifs dès le début de l'année scolaire. Pour le tutorat, des orientations doivent être validées par l'inspection en terme de contenu et un nombre d'élèves maximum par tuteur pour assurer une cohérence à ce dispositif qui est le plus largement utilisé [2] mais avec des écarts trop importants.
- **le dispositif de la classe spécifique doit être évalué** : pour cela, la DGER doit autoriser, conformément aux orientations ministérielles [3], les établissements volontaires à mettre en place des classes spécifiques dans le cadre d'un pilotage national avec une DGH spécifique et l'engagement à ne pas modifier les structures de ces établissements volontaires (notamment pour les classes de Première professionnelle). Ainsi, fort de l'expérience tourangelle et de ces nouvelles classes spécifiques, l'inspection sera en mesure de réaliser d'une part un véritable accompagnement des équipes mobilisées et d'autre part de dresser un bilan qualitatif permettant de mesurer l'efficacité, voire l'efficience de ce dispositif.

à moyen terme (année scolaire 2013-2014) :

La refondation de la voie professionnelle implique a minima la rédaction d'une nouvelle note de service relative aux dispositifs spécifiques :

Cette année de transition doit être l'occasion de mettre en place d'un véritable pilotage national des dispositifs « repensés » de la RVP. Ils sont un « droit » pour les élèves et doivent par suite être inscrits dans le volume hebdomadaire des élèves comme des enseignants. Le préalable est l'inscription de ces heures dans les référentiels à l'image par exemple de l'accompagnement personnalisé des filières générales et technologiques. Cela signifie également l'inscription de ces heures dans le service des personnels.

Plus largement, une réflexion globale doit être menée collectivement sur l'ensemble des dispositifs et leur pertinence afin de sortir de leur sacralisation [4] :

- **inscription des volumes horaires dans les DGH** des établissements à partir du bilan de l'année scolaire 2013-2014 (voir ci-dessus)
- si le dispositif de la classe spécifique est pertinent, il conviendra d'en redéfinir l'architecture générale et nationale au regard du dispositif évoqué ci-dessus ;
- **transformer l'Accompagnement Individualisé en Accompagnement Personnalisé** ;
- doter le tutorat d'un véritable cadrage national ;
- **permettre les passerelles voie professionnelle/voie générale et technologique** dans un dispositif pérenne alors même que la RVP semble avoir réduit ces passerelles (suivi de cohorte) ;
- **relancer l'accompagnement des équipes** dans un dispositif global impliquant tous les acteurs (référents voie professionnelle, Inspection, dispositifs régionaux et sur site)
- **réécriture de la note de service relative à « l'épreuve de contrôle » ...**

Pour une refondation de la Rénovation de la Voie Professionnelle

Le chantier de la refondation de la voie professionnelle est indispensable. Il impose ce diagnostic partagé et de l'anticipation **pour une refondation véritable de la voie professionnelle qui se mettrait en place à la rentrée de septembre 2014.**

Pour le secteur pédagogie et vie scolaire

F.CARDON

Secrétaire national du secteur pratiques pédagogiques et formation des Maîtres

Y.VIGNER

Secrétaire régional Pays de la Loire

SNETAP-FSU

[1] La note de service DGER/SDPFE/SDEDC/N2012-2121 Date : 16 octobre 2012 pour la rentrée précédente était bien trop tardive !

[2] Enquête DRAAF

[3] « Des classes spécifiques peuvent effectivement être ouvertes, si la demande correspond bien à un besoin permettant de regrouper un nombre suffisant d'élèves et à la volonté des familles ». (Courrier de Ph. Mauguin, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture 25-02-13)

[4] Sacralisation que regrettait d'ailleurs Didier Michel, inspecteur général de l'Éducation Nationale en décembre dernier lors du colloque FCPE consacré à l'enseignement professionnel.